

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-Verbal du 13/12/2018
Siège LRF – Saint Denis

Président de séance : M. Jean Albert ROLLIN

Présents : Mrs. Norbert Lucien GUIGUEN - Johnny LENCLUME – Jean Luc ROYER

Absent excusé : M. Patrick PITOU

En l'absence du Président M. Patrick PITOU (Hors département), M. Jean Albert ROLLIN, préside la séance.

M. Jean Albert ROLLIN salue l'arrivée du nouveau membre M. Jean Luc ROYER en remplacement du membre sortant M. Shakir AKHOONE de la Commission,

Dossiers de candidatures

Au vu des pièces portées à l'appui des dossiers de candidatures proposées par le Président de la Ligue, pour l'élection de :

- M. Shakir AKHOONE, licence n°3209617640, en remplacement de M. Alex AUGUSTINE (Représentant des Educateurs)
- M. Charles André ASSON, licence n°3215085272, en remplacement de M. Jean René RANGAMA (Membre)
- M. Jean Marc GERBANDIER, licence n°3215053746, en remplacement de M. Hubert SIDONIE (Membre)

Considérant que les candidatures sont conformes aux conditions d'éligibilité prévues par l'article 13.2 « Conditions d'éligibilité » des Statuts de la Ligue Réunionnaise de Football.

La commission, déclare à l'unanimité que les candidats susnommés sont éligibles et aptes à se présenter au Comité Directeur de la Ligue Réunionnaise de Football.

Le Président de séance,

M. Jean Albert ROLLIN

